

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mardi 03 avril 2018 à 20 heures conformément aux convocations du 26 mars 2019.
Est inscrit à l'ordre du jour : approbation du compte rendu du 04 mars 2019 ; participations communales 2019 ; compte administratif 2018 ; compte de gestion 2018 ; affectation du résultat 2018 ; budget primitif 2019 ; questions diverses.

Séance du 08 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à 20 heures, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 26 mars 2019.

Présents : Mesdames Agnès ROCHE, Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Gilles PÉTEL, Madame Nicole ROUX, Monsieur Yves CHAMBON, Madame Ludivine FERNANDEZ JAURIAT, Messieurs Jean-Christophe VICTORI, Henri SAUZEDDE, Serge COISSARD ;

Absents : Madame Ludivine MEISSONNIER, Monsieur Mickaël SANTOS, Madame Edwige MOLINIER ;

Excusés : Messieurs Nicolas BERNARD, Didier FOURNIER ;

Procurations : de Monsieur Nicolas BERNARD à Madame Agnès ROCHE, de Monsieur Didier FOURNIER à Madame Nicole ROUX ;

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAMBON.

Avant de passer à l'ordre du jour le président informe les membres du comité syndical de l'élection, par le Conseil Municipal d'Authezat en date du 15 mars 2019, de Mme JAURIAT-FERNANDEZ Ludivine en remplacement de Mme AYOUL-GUILMARD Aude, déléguée au SI de Chadieu.

Le comité prend acte de cette élection et accepte d'installer la nouvelle déléguée dans ses fonctions.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 MARS 2019

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité syndical aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2019/006 – PARTICIPATIONS 2019 DES COMMUNES

Compte tenu des équilibres budgétaires prévisibles d'après le Débat d'Orientation Budgétaire, le Comité décide à l'unanimité de maintenir pour l'année 2019, la participation des communes adhérentes à 4,85 € par habitant.

Le montant de la participation de chacune des communes est fixé à l'unanimité comme suit :

Communes	Participation x nombre d'habitant (population municipale au 01/01/2019)		Montant 2019
AUTHEZAT	4,85 €	X 673	3 264,05 €
LA SAUVETAT	4,85 €	X 715	3 467,75 €
LE CENDRE	4,85 €	X 5 330	25 850,50 €
LES MARTRES DE VEYRE	4,85 €	X 3 955	19 181,75 €
VEYRE-MONTON	4,85 €	X 3 489	16 921,65 €
TOTAL	4,85 €	X 14 162	68 685,70 €

soit au titre de la participation des communes pour 2019, 68 685,70 € de recette globale.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2019

transmise au Préfet le XX/04/2019

2019/007 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Gilles PÉTEL est élu président pour l'examen du Compte Administratif présenté par Monsieur METZGER, président.

Résultats constatés :

Section d'exploitation 2018 :

Recettes de l'exercice : 70 550,17 euros

Dépenses de l'exercice : 67 621,96 euros

Excédent 2018 :. 2 928,21 euros

Section d'investissement 2018 :

Recettes de l'exercice : 3 011,70 euros

Dépenses de l'exercice : 23 858,49 euros

Déficit 2018 : ... 20 846,79 euros

Soit un déficit cumulé de ... 17 918,58 euros

Excédent d'exploitation 2017 : 43 975,57 euros

Déficit d'investissement 2017 : 13 545,64 euros

Soit un résultat global de clôture de 39 602,63 euros

Le Président du Syndicat, Pierre METZGER, s'étant retiré, le comité délibère et procède au vote du compte administratif 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2019

transmise au Préfet le XX/04/2019

2019/008 – COMPTE DE GESTION 2018

Le Compte de Gestion 2018, établi par Monsieur PÉTIGNY, receveur du Syndicat, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif, est soumis à l'approbation du comité qui l'adopte à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2019

transmise au Préfet le XX/04/2019

2019/009 – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Tenant compte du résultat de clôture de l'exercice 2017, le budget 2018 a été exécuté de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture 2017	13 545,64 €	43 975,57 €
Dépenses 2018	23 858,49 €	67 621,96 €
Recettes 2018	3 011,70 €	70 550,17 €
Résultat de clôture 2018	- 7 301,15 €	46 903,78 €

Sur proposition du Président, les membres du Comité décident :

- Affectation d'un montant de **7 301,15 €** au compte 1068 du Budget 2019.
- reprise au compte R002 du Budget 2019 du résultat de la section de fonctionnement pour **39 602,63 €**.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2019

transmise au Préfet le XX/04/2019

2019/010 – BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Président présente les propositions du bureau pour le budget primitif de l'exercice 2019.

Ce budget, conforme aux indications d'orientation soumises au débat d'orientations budgétaires lors de la séance du 04 mars 2019, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 113 152,63 euros en section de fonctionnement ;
- 1 002 711,26 euros en section d'investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 25/04/2019

transmise au Préfet le XX/04/2019

QUESTIONS DIVERSES

MUSÉE DE LA VIGNE ET DE LA VIE RURALE DE PLAUZAT

Le comité syndical avait donné un avis favorable au transfert de la partie « vigne » dans la cave du chai de Chadieu lors de la séance du 10 octobre 2018. C'est finalement la commune de Saint-Floret qui a été retenue pour accueillir l'ensemble des collections de ce musée.

CROSS DE CHADIEU

Le cross s'est déroulé le 5 avril dans d'excellentes conditions, avec la participation des élèves nés entre 2007 et 2010 des écoles du territoire, soit 420 enfants classés dans les 7 courses.

ECO-COMPTEUR

Installé le 26 novembre 2018, ce compteur permet de suivre la fréquentation du site. Près de 5 000 passages ont été relevés au 1^{er} trimestre 2019, avec un record de 285 passages le 31 mars.

Adoption des délibérations n°2019-006 à 2019-010

Fin de la séance à 22 heures 10.



Le Président,

Pierre METZGER.